

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 mai 2014 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Karine Gauthier, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Manon Robitaille, Frédéric Berthiaume

Jean Langevin, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h35. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2014-05-08.093

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 avril 2014 et de la séance ordinaire du 10 avril 2014**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 avril et de la séance ordinaire du 10 avril 2014, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2014-05-08.094

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 avril et de la séance ordinaire du 10 avril 2014, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Micheline Groulx Stabile**

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2014-05-08.095

DE NOMMER madame Micheline Groulx Stabile à titre de maire suppléant et que cette dernière agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 9 mai et ce, jusqu'au 14 août inclusivement.

**ADOPTÉE**

**2.2 Autorisation à l'École St-Jude à tenir un événement cinéma, le 30 mai 2014**

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'École St-Jude concernant la tenue d'un événement cinéma dans la cour de l'école afin de promouvoir les activités culturelles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean Langevin, directeur général et directeur du Service des loisirs et services communautaires par intérim, daté du 25 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2014-05-08.096

D'AUTORISER l'École St-Jude à tenir un événement cinéma le 30 mai 2014. En cas de pluie, l'événement sera remis au 6 juin 2014 ;

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**2.3 Nomination de Charles Dumoulin à la Commission sur la circulation et la toponymie**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est dotée d'une Commission sur la circulation et la toponymie ;

CONSIDÉRANT le désistement d'un membre de cette Commission ;

CONSIDÉRANT que la Commission sur la circulation et la toponymie recommande la nomination de monsieur Charles Dumoulin, résidant de la ville, à titre de membre bénévole de ladite Commission ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

2014-05-08.097

DE NOMMER monsieur Charles Dumoulin comme membre bénévole à la Commission sur la circulation et la toponymie.

**ADOPTÉE**

**2.4 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 28 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2014-05-08.098

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Salon « Après 50 ans, ça bouge »	50 \$
Césame	250 \$
Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache	1 000 \$
Polyvalente Deux-Montagnes, PÉI	200 \$
Polyvalente Deux-Montagnes, Formation préparatoire au travail	150 \$
Centre Marie-Eve	100 \$
Grenier populaire des Basses Laurentides	250 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.5 Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Eustache concernant le Centre d'appel d'urgence 911**

CONSIDÉRANT que le service de prise et de répartition d'appels d'urgence de Deux-Montagnes 9-1-1 fait partie intégrante du Service de police régionale de Deux-Montagnes (SPRDM) ;

CONSIDÉRANT que la desserte du SPRDM fait l'objet d'une entente intermunicipale entre les municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a présenté une offre de service pour la prise et la répartition d'appels d'urgence aux municipalités desservies par l'entente intermunicipale pour la desserte du SPRDM, avec prise d'effet au 1er novembre 2014 ou à toute autre date postérieure convenue entre les parties ;

CONSIDÉRANT que cette offre a été acceptée par les municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac ont reconnu par résolution leur obligation de s'en remettre aux dispositions de l'entente intermunicipale pour la liquidation du centre d'appels d'urgence du SPRDM ;

CONSIDÉRANT les négociations avec la partie syndicale pour le remplacement des employés du centre à statut régulier actuellement à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache accepte l'embauche de deux répartiteurs à statut régulier actuellement à l'emploi de la Ville ;

CONSIDÉRANT l'engagement des municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de partager les coûts de remplacement des répartiteurs à statut régulier du centre d'appels,

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
et unanimement résolu

2014-05-08.099

DE SIGNER avec la Ville de Saint-Eustache une entente intermunicipale relativement au service de prise et de répartitions d'appels d'urgence 9-1-1 pour le territoire de la ville, selon les conditions entendues avec la Ville de Saint-Eustache : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente.

DE CONCLURE une entente de cessation des activités du centre d'appels d'urgence 9-1-1 avec les municipalités desservies par ce centre.

D'AUTORISER le directeur général à poursuivre et à conclure dans les meilleurs délais une entente patronale-syndicale sur le remplacement des employés affectés au centre d'appels d'urgence 9-1-1 à statut régulier actuellement à l'emploi de la Ville.

**ADOPTÉE**

## **2.6 CIT Laurentides – Ajout de services lignes 80 et 81**

CONSIDÉRANT le Plan de mobilité durable 2010-2015 – Horizon 2020, adopté par le Conseil d'administration du CITL en septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT l'intervention 8 dudit Plan de mobilité durable qui vise à améliorer les déplacements est-ouest au sein de la couronne nord ;

CONSIDÉRANT le budget d'opération 2014 précisant les heures de service à déployer, adopté par le Conseil d'administration du CITL en octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT l'amélioration aux lignes 80 et 81 stipulé au projet 2014-05 du Plan financier de référence 2014-2018 prévue être instaurée au mois d'août 2014 ;

CONSIDÉRANT que le détail des ajouts de service fut présenté à chaque municipalité touchée par cette desserte par les représentants du CITL au cours des dernières semaines ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

2014-05-08.100

D'APPUYER la démarche du CITL pour le déploiement des ajouts de départ dès le 10 août 2014, le tout dans les limites du budget voté pour ces ajouts de service.

**ADOPTÉE**

**2.7 Corporation du Manoir Grand Moulin - Avance de fonds**

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2014-05-08.101

DE PROCÉDER à une avance de fonds en faveur de la Corporation du Manoir Grand-Moulin pour la somme de 41 755,68 \$, pour le paiement d'une partie des taxes municipales 2014 de l'édifice Jean-Guy Bergeron et du Centre jeunesse.

**ADOPTÉE**

**2.8 Entente intermunicipale avec la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac relative à l'alimentation en eau potable et l'utilisation du réseau d'égouts sanitaire et pluvial pour le terrain (lot 5 003 484) situé à l'arrière du cinéma Guzzo**

CONSIDÉRANT le projet de construction de trois immeubles d'unités de condos sur le lot 5 003 484, situé à l'arrière du Cinéma Guzzo ainsi qu'à la limite avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;

CONSIDÉRANT que ce lot n'est desservi par aucun services municipaux de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que des investissements importants seraient nécessaires pour desservir ce lot par les réseaux de la Ville de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2014-05-08.102

DE SIGNER avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et l'utilisation du réseau d'égouts sanitaire et pluvial pour le terrain (lot 5 003 484) situé à l'arrière du Cinéma Guzzo : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intermunicipale.

**ADOPTÉE**

**2.9 Nomination des comités et commissions du Conseil – Remplacement d'un membre**

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2014-05-08.103

DE NOMMER les personnes suivantes aux postes ci-après mentionnés, et ce, en lieu et place de monsieur Robert Montplaisir :

- Madame Manon Robitaille, à titre de représentante à la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées ;
- Monsieur Denis Martin, au Comité sur les Finances et trésorerie ;
- Madame Manon Robitaille, à titre de substitut au Comité sur les Finances et trésorerie

**ADOPTÉE**

**2.10 Autorisation de signature – Mainlevée en faveur de Habitation DM – Acte de vente notarié n° 20 358 608**

CONSIDÉRANT l'acte de vente d'un terrain intervenu entre la ville et la compagnie 9135-9307 Québec Inc., le 28 octobre 2013, et publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 20 358 608 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2014-05-08.104

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, une mainlevée pure et simple de tous les droits hypothécaires et droit de résolution par la compagnie 9135-9307 Québec Inc. en faveur de la Ville de Deux-Montagnes aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 20 358 608 ;

QUE la présente résolution est conditionnelle au paiement des sommes dues en vertu de l'acte de vente précité.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2014
- Commission sur la circulation et la toponymie du 3 avril 2014

**4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

---

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h55.  
3 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h15.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n°1125.01)**

---

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01).

Ce règlement aura notamment pour objet de limiter la durée du stationnement à 4 heures sur la 26<sup>e</sup> avenue, entre les rues Alphonse-Lemay et Edmond-Lefebvre, du côté pair.

**5.2 Adoption – Règlement n° 1524 - Règlement modifiant le règlement décrétant le versement d'une somme d'argent lors du dépôt d'une demande de révision administrative d'une inscription au rôle d'évaluation (Règlement n° 958.97)**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier certains tarifs pour une demande de révision au Tribunal administratif du Québec d'une inscription au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2014-05-08.105

D'ADOPTER le Règlement n° 1524 intitulé « Règlement modifiant le règlement décrétant le versement d'une somme d'argent lors du dépôt d'une demande de révision administrative d'une inscription au rôle d'évaluation (Règlement n° 958.97) » tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.3 Adoption – Règlement n° 1526 - Règlement modifiant les dispositions concernant le ramonage des cheminées du règlement sur la prévention des incendies (Règlement 1140.02)**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de remplacer les dispositions concernant le ramonage des cheminées;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2014-05-08.106

D'ADOPTER le Règlement n° 1526 intitulé « Règlement modifiant les dispositions concernant le ramonage des cheminées du règlement sur la prévention des incendies (Règlement 1140.02) » tel que déposé.

### ADOPTÉE

#### 5.4 **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 1459 décrétant une dépense et un emprunt de 1 633 800 \$ pour les travaux de réaménagement du boul. des Promenades**

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement n° 1459 décrétant une dépense et un emprunt de 1 633 800 \$ pour les travaux de réaménagement du boul. Deux-Montagnes.

Ce règlement aura notamment pour objet d'ajouter au règlement n° 1459 des travaux d'asphaltage, au montant approximatif de 493 514 \$, et de modifier l'estimé détaillé en conséquence.

### Administration

#### 6. Finances

##### 6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Avril 2014

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2014 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 048 758,83 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 395 561,28 \$

##### 6.2 Adjudication – Émission d'obligations – 15 530 000 \$ - Règlements d'emprunts n° 880.95, 1122.01, 1157.03, 1165.03, 1170.03, 1171.03, 1178.03, 1181.03, 1329.08, 1326.08, 1325.08, 1327.08, 1320.08, 1318.08, 1313.07, 1292.07, 1291.07, 1290.07, 1289.07, 1287.07, 1214.05, 1418, 1419, 1426, 1427, 1431, 1432, 1451, 1473, 1475, 1482, 1485 et 1499

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 880.95, 1122.01, 1157.03, 1165.03, 1170.03, 1171.03, 1178.03, 1181.03, 1329.08, 1326.08, 1325.08, 1327.08, 1320.08, 1318.08, 1313.07, 1292.07, 1291.07, 1290.07, 1289.07, 1287.07, 1214.05, 1418, 1419, 1426, 1427, 1431, 1432, 1451, 1473, 1475, 1482, 1485 et 1499, la Ville de Deux-Montagnes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;



CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 mai 2014, au montant de 15 530 000 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville de Deux Montagnes a reçu les soumissions détaillées à la feuille de résultat d'ouverture des soumissions annexée à la présente

CONSIDÉRANT que l'offre provenant d'un syndicat dirigé par la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. est la plus avantageuse ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2014-05-08.107

QUE l'émission d'obligations au montant de 15 530 000 \$ de la Ville de Deux Montagnes soit adjugée à un syndicat dirigé par la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

### **6.3 Concordance – Émission d'obligations – 15 530 000 \$**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Deux-Montagnes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 15 530 000 \$ :

Règlement d'emprunt	Montant	Règlement d'emprunt	Montant
880.95	25 600 \$	1170.03	45 600 \$
1122.01	2 133 600 \$	1171.03	29 000 \$
1157.03	53 400 \$	1178.03	101 200 \$
1165.03	48 700 \$	1181.03	27 000 \$
1170.03	36 500 \$	1418	11 493 \$
1171.03	17 200 \$	1418	22 714 \$
1178.03	81 300 \$	1419	17 685 \$
1181.03	19 700 \$	1419	34 939 \$
1329.08	179 400 \$	1426	67 676 \$
1326.08	36 500 \$	1427	1 092 976 \$
1325.08	36 500 \$	1431	211 500 \$
1327.08	73 900 \$	1432	628 673 \$
1320.08	134 600 \$	1432	979 375 \$
1318.08	150 400 \$	1451	168 038 \$
1313.0	303 100 \$	1451	2 415 631 \$
1292.07	7 300 \$	1473	103 436 \$
1291.07	109 700 \$	1475	864 948 \$
1290.07	64 800 \$	1475	432 604 \$
1289.07	81 400 \$	1482	370 955 \$
1287.07	288 300 \$	1482	185 533 \$
1214.05	129 100 \$	1485	639 302 \$
1122.01	2 654 400 \$	1485	319 746 \$
1165.03	60 800 \$	1499	33 776 \$

CONSIDÉRANT que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

2014-05-08.108

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 15 530 000 \$ ;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 mai 2014 ;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises » ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE ST-EUSTACHE-DEUX-MONTAGNES  
575 BOUL ARTHUR-SAUVE 1<sup>ER</sup> ETAGE  
ST-EUSTACHE, QC  
J7P 4X5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année ;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) ;

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, seront signées par le maire et la trésorière ou, en son absence, le trésorier adjoint ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 15 530 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 880.95, 1122.01, 1157.03, 1165.03, 1170.03, 1171.03, 1178.03, 1181.03, 1329.08, 1326.08, 1325.08, 1327.08, 1320.08, 1318.08, 1313.07, 1292.07, 1291.07, 1290.07, 1289.07, 1287.07, 1214.05, 1418, 1419, 1426, 1427, 1431, 1432, 1451, 1473, 1475, 1482, 1485 et 1499, la Ville de Deux-Montagnes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 21 mai 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 à 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1329.08, 1326.08, 1325.08, 1327.08, 1320.08, 1318.08, 1313.07, 1291.07, 1289.07, 1287.07, 1214.05, 1122.01, 1165.03, 1170.03, 1171.03, 1178.03, 1181.03, 1418, 1419, 1427, 1431, 1432, 1451, 1475, 1482, 1485 et 1499, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- dix (10) ans (à compter du 21 mai 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1329.08, 1326.08, 1325.08, 1327.08, 1320.08, 1318.08, 1313.07, 1291.07, 1289.07, 1287.07, 1418, 1419, 1427, 1431, 1432, 1451, 1475, 1482, 1485 et 1499, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**6.4 Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 (L.E.R.M.)**

Le greffier dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2013 en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**6.5 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2014**

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la trésorière et directrice des Finances :

- État des activités financières au 31 mars 2014
- État prévisionnel des activités financières.

**7. Greffe**

**7.1 Démission de monsieur Robert Montplaisir**

Le greffier dépose la lettre de démission du conseiller du district du Golf, monsieur Robert Montplaisir.

**8. Ressources humaines**

**8.1 Autorisation et signature d'une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 1620**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente # 1620-2014-01 concernant le règlement de griefs ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2014-05-08.109

DE SIGNER avec le SCFP, section locale 1620, la lettre d'entente #1620-2014-01 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la ville.

**ADOPTÉE**

**8.2 Engagement de personnel temporaire - Services des loisirs et services communautaires - Été 2014 - section Loisirs**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean Langevin, directeur général et directeur du service des Loisirs et services communautaires par intérim, datée du 25 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

**2014-05-08.110** D'ENTÉRINER les engagements de personnels temporaires aux Loisirs et Services communautaires, suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.721.03.141, 02.751.01.141, 02.753.01.141, 02.752.00.141, 02.752.01.141, 02.741.01.141 et 02.741.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.3 Engagement de personnel temporaire – Service de Police régionale de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim du service de Police régional de Deux-Montagnes, datée du 24 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
et unanimement résolu

**2014-05-08.111** D'ENTÉRINER les engagements de personnels temporaires au Service de police régional de Deux-Montagnes, suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.215.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.4 Engagement de personnel temporaire – Cour municipale commune de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Josée Maurice, greffière en chef, Cour municipale commune de Deux-Montagnes, datée du 28 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT notamment l'absence d'une employée pour un congé de maternité ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

**2014-05-08.112** D'ENGAGER madame Katherine St-Michel à titre d'employée temporaire, au poste de préposée à la perception à la cour municipale commune de Deux-Montagnes à compter du 30 avril 2014, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.121.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.5 Engagement de personnel temporaire – Service du Greffe**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jacques Robichaud, Directeur des services juridiques et greffier, service du Greffe, datée du 5 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer temporairement une employée en congé de maladie ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
et unanimement résolu

2014-05-08.113

D'ENGAGER madame Hélène Larouche à titre d'employée temporaire, au poste d'adjointe administrative au Service du greffe à compter du 12 mai 2014, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.141.00.141.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**9. Urbanisme**

**9.1 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2014-05-08.114

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	301, 18e avenue (Lot 1 975 247)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 301, 18 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 975 247), pour le projet de remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale isolée. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les murs latéraux et arrière seront recouverts de lattes de vinyle horizontal de couleur kaki.</li> <li>➤ Les façades principales et secondaires seront recouvertes de lattes de CanExel couleur « kaki ».</li> </ul>

<p>B) 259, 26e avenue (Lot 5 412 804)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 259, 26<sup>e</sup> avenue (Lot 5 412 804), pour le projet de construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage avec sous-sol.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'emprise au sol est de forme carrée pour une superficie de 127 mètres carrés (1 376 pieds carrés).</li> <li>➤ La façade principale proposée est revêtue en majorité de pierres collées de couleur nuancé gris Newport avec insertion de déclin horizontal de bois (pin) teint de couleur granit.</li> <li>➤ Les autres façades proposées seront recouvertes du même déclin horizontal de bois de couleur grise.</li> <li>➤ Les fascias et soffites sont en aluminium de couleur blanche.</li> <li>➤ La porte principale ainsi que les cadres de fenêtres d'aluminium sont de couleur blanche.</li> <li>➤ La toiture proposée est en bardeaux d'asphalte de couleur noire.</li> </ul>
---	--

**ADOPTÉE****10. Travaux publics****10.1 Adjudication de contrat pour l'amélioration de l'éclairage public sur la 20<sup>e</sup> avenue et le boul. Deux-Montagnes (Appel d'offres GT2014-013)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'amélioration de l'éclairage public sur la 20<sup>e</sup> avenue et le boul. Deux-Montagnes (Appel d'offres GT2014-013) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Montant (taxes non incluses)
Bruneau Électrique	22 320,00 \$
Néolect	23 369,00 \$
Pierre Brossard Ltée	30 723,30 \$
Laurin Laurin	17 561,00 \$
Lumidaire	16 518,75 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 15 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

**2014-05-08.115**

D'ACCORDER, le contrat pour l'amélioration de l'éclairage public sur la 20<sup>e</sup> avenue et le boul. Deux-Montagnes, à Lumidaire Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 18 992,44 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2014-013. Le contrat est à prix unitaire.



DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au fond de roulement sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**10.2 Adjudication de contrat pour le remplacement du dégrilleur d'orage – Poste de pompage Larry-Cool (Appel d'offres GT2014-010)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement du dégrilleur d'orage du poste de pompage Larry-Cool (Appel d'offres GT2014-013) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Montant (incluant la taxe)
Groupe Québéco Inc.	138 947,29 \$
Groupe Mecano Inc.	145 584,91 \$
Socomec Industriel Inc.	172 545,28 \$
Turcotte (1989) Inc.	149 116,83 \$
Nordmec Construction Inc.	130 298,87 \$
MPeco Inc.	146 989,79 \$
Plomberie Bréboeuf Inc.	140 272,89 \$
Filtrum Inc.	142 569,00 \$
Norclair Inc.	164 211,89 \$
Construction FJL	171 252,96 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, chargé de projet pour la surveillance des travaux de réfection à la Gestion du territoire, daté du 22 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2014-05-08.116**

D'ACCORDER le contrat pour le remplacement du dégrilleur d'orage au poste de pompage Larry-Cool, à Construction Nordmec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 130 298,87 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2014-010. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au règlement n°1456.

**ADOPTÉE**

**10.3 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un véhicule de patrouille neuf, ensemble police (Appel d'offres SP2014-001)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule de patrouille neuf, ensemble police (Appel d'offres SP2014-001) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :



Fournisseurs	Montant (taxes incluses)
Des Laurentides Ford	37 357,68 \$
Blainville Ford Inc.	34 946,65 \$
Lestage & Fils Ltée (Chrysler Dodge)	33 624,44 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 30 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

**2014-05-08.117**

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un véhicule de patrouille neuf, ensemble police, à Lestage & Fils Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 33 624,44 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2014-001. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.215.00.724.

**ADOPTÉE**

**10.4 Adjudication de contrat pour la fourniture d'une camionnette neuve de type Pick-up (Appel d'offres GT2014-012)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une camionnette neuve de type Pick-up (Appel d'offres GT2014-012) ;

CONSIDÉRANT que ce véhicule remplacera le camion Chevrolet 1500, de l'année 1998 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues

Fournisseurs	Montant (taxes incluses)
Des Laurentides Ford	32 193,00 \$
Blainville Ford Inc.	30 309,40 \$
Chartrand Ford (Ventes) inc.	30 646,59 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 30 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2014-05-08.118**

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'une camionnette neuve de type Pick-up, à Blainville Ford Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 30 309,40 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2014-012. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au règlement n°1512.

**ADOPTÉE**

**10.5 Mandat à la Ville de Rosemère pour l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2015**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes est membre du Regroupement d'achat pour les produits chimiques de traitement Rive-Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics datée du 8 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2014-05-08.119

DE MANDATER la Ville de Rosemère à procéder, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2015.

**ADOPTÉE**

**10.6 Modification au contrat de fourniture des pompes doseuses et du système de préparation de polymère pour la mise aux normes des systèmes de produits chimiques de l'usine de filtration (Appel d'offres GT2014-003)**

---

CONSIDÉRANT la résolution 2014-03-13.067, adoptée le 13 mars 2014, pour la fourniture des pompes doseuses et du système de préparation de polymère pour la mise aux normes des systèmes de produits chimiques de l'usine de filtration à Chem Action Inc., au montant de 137 872,27 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT le besoin d'augmenter la capacité de dosage des produits chimiques d'Alun et de Pass pour subvenir aux fortes demandes en eau potable à l'usine de filtration ;

CONSIDÉRANT la proposition de prix supplémentaire de Chem Action Inc., au montant de 6 834,11 \$, taxes incluses, pour augmenter la capacité de dosage par l'ajout d'une pompe doseuse;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, chargé de projet pour la surveillance des travaux de réfection à la Gestion du territoire, daté du 16 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

2014-05-08.120

DE MODIFIER le contrat de fourniture des pompes doseuses et du système de préparation de polymère de l'usine de filtration selon les prix unitaires au bordereau de soumission additionné du prix supplémentaire proposé pour un montant total de 144 706,38 \$, incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.

**ADOPTÉE**

**10.7 Adjudication de contrat pour l'automatisation des nouveaux systèmes de produits chimiques de l'usine de filtration (GT2014-014)**

---

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour l'automatisation des nouveaux systèmes de produits chimiques de l'usine de filtration (Appel d'offres GT2014-014) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Montant (incluant la taxe)
Filtrum Inc.	71 859,38
SGM Automation	89 967,94 \$
Automation R.L. Inc.	97 038,90 \$
Norclair	164 579,81 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, chargé de projet pour la surveillance des travaux de réfection à la Gestion du territoire, daté du 6 mai 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
et unanimement résolu

2014-05-08.121

D'ACCORDER, le contrat pour l'automatisation des nouveaux systèmes de produits chimiques de l'usine de filtration, à Filtrum Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 71 859,38 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2014-014. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**10.8 Acquisition auprès de Costco Wholesale Inc. de buts de soccer**

---

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences de Soccer Laurentides et Soccer Québec, la ville doit procéder à l'achat de 18 buts de soccer, de type TEKK goals ou équivalent, pour les parties à 5 joueurs ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
et unanimement résolu

2014-05-08.122 D'ACQUÉRIR de Costco Wholesale Inc. 18 buts de soccer de type TEKK goals ou équivalent, pour la somme de 6 208,44 \$, incluant les taxes, puisé à même le fonds de parcs.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs**

**11.1 Tournois de balle-molle au Parc Central et au Parc Olympia – Comité Rocky Holt**

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité Rocky Holt pour la tenue d'un tournoi de balle-molle au parc Central et au parc Olympia, dans le cadre de levées de fonds afin d'amasser des fonds pour le Camp Carawonis pour les jeunes diabétiques et à l'Institut des Cèdres contre le cancer ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général et directeur du Service des loisirs et services communautaires par intérim, monsieur Jean Langevin, daté du 25 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2014-05-08.123 D'AUTORISER le Comité Rocky Holt à tenir un tournoi de balle-molle au parc Central et au parc Olympia le 26 juillet et du 8 au 10 août 2014 et d'autoriser l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**12. Deuxième période de questions spécifiques (sur un point à l'ordre du jour seulement)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h45. 3 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h04.

**13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04 par le maire.

Signé *Denis Martin*

Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier